

FINANCER SES PROJETS

Le Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE) est constitué par une partie des frais d'inscriptions versés par les étudiants chaque année. La commission FSDIE permet de répartir ce fonds pour financer les projets associatifs à but non lucratif. Elle est exclusivement réservée à la présentation des projets et au vote des subventions. Cette commission se réunit 3 à 4 fois par an (septembre-novembre-mars-juin).

» Téléchargez les statuts de la commission FSDIE (2015)

Toutes les modalités d'attribution du FSDIE sont indiqués dans les statuts.

LE CALENDRIER DES COMMISSIONS

Prochaine commission FSDIE le mercredi 05 septembre 2018 (dépôt des dossiers avant le 02/07/2018 avant minuit)

Tout dossier incomplet (présence de la totalité des devis, bilan financier, budget prévisionnel ou rapport d'activités) moins de 8 jours avant la date de la commission FSDIE, ce dernier ne sera pas étudié et ainsi non présenté en commission. Cela afin d'être en adéquation avec l'organisation et les principes des bureaux de CFVU et CA.

Procédure à suivre

Les projets sont présentés sur dossier.

- » Télécharger la demande d'agrément
- » Télécharger la demande de subventions

Celui-ci doit comporter des indications précises sur la nature du projet et de l'association :

- » présentation du projet
- » budget prévisionnel (formulaire à retirer auprès de la Vie Etudiante)
- » les statuts
- » compte-rendus d'assemblées générales
- » rapports d'activités
- » bilans financiers datés (JJ/MM/AAAA) et signés par le président d'association

Les demandes de subventions sont à déposer au Service association de la Vie Etudiante auprès de Fabienne Nguyen (Vie Etudiante - 45 avenue des Etats-Unis - Bâtiment Buffon - Versailles)

Dans un premier temps, le dossier est traité par la Vie étudiante pour voir s'il est complet et recevable.

Dans un second temps, une convocation est adressée aux présidents d'association pour les informer de la date et de l'heure de la présentation de leur projet.

Le passage devant cette commission durera 10 minutes durant lesquelles l'étudiant devra présenter le projet en 5 minutes et répondre à 5 minutes de questions.

L'aide au montage de dossier de projet pour la commission FSDIE

La chargée des associations peut, sur demande, conseiller les associations pour la rédaction de leur dossier et notamment la présentation du budget prévisionnel et la rédaction du bilan d'activité et du bilan financier.

Elle peut également orienter les associations pour la recherche de financement.

Multiplier les demandes de financement

Pour diversifier leur recherche de financement, les associations peuvent s'adresser à plusieurs organismes publics partenaires de l'UVSQ.